



**AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B - 1150 BRUXELLES

Bruxelles, le 5 mai 1994
N°446/00.09

Chère Compatriote,
Cher Compatriote,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe pour information une note sur "la situation actuelle au Rwanda sur le plan de la sécurité".

Je vous fais parvenir en même temps la liste des membres du Gouvernement Rwandais mis en place le 9 avril 1994.

Veuillez agréer, Chère Compatriote, Cher Compatriote, l'assurance de ma considération distinguée.

François NGARUKIYINTWALI,
Ambassadeur.-



AMBASSADE
DE LA

REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervuren)
B-1150 BRUXELLES

SITUATION ACTUELLE AU RWANDA
SUR LE PLAN DE LA SECURITE

- 1.- Les violences qui ont eu lieu au Rwanda depuis le 6 avril 1994 sont consécutives à l'assassinat ignoble du Chef de l'Etat Rwandais, le Général-Major Juvénal HABYARIMANA et à la reprise de la guerre par le F.P.R. dans la capitale et sur tout le front, à la frontière avec l'Uganda.
- 2.- La responsabilité du F.P.R. dans la mort de civils innocents du fait de la guerre est donc flagrante.
- 3.- Le Gouvernement Rwandais actuel a été mis en place le 9 avril 1994 pour faire face au vide institutionnel dans lequel le pays était plongé depuis la soirée du 6 avril 1994.
- 4.- Dès sa mise en place, le Gouvernement s'est assigné entre autres missions prioritaires d'assurer la sécurité de la population. Dans ce cadre, des actions de pacification ont été entreprises dont la radiodiffusion de messages et des tournées à l'intérieur du pays par le Président de la République S.E.M. Théodore SINDIKUBWABO, Le Premier Ministre, S.E.M. Jean KAMBANDA et des Membres du Gouvernement.
Le Président de la République a déjà visité plusieurs Communes des Préfectures de BUTARE et GIKONGORO et récemment de GISENYI. Le Premier Ministre a effectué un périple dans d'autres communes seul ou conjointement avec le Président de la République. Il était notamment dans la ville de Kigali le 21 avril 1994 où il a tenu une réunion avec les autorités militaires et civiles pour évoquer les problèmes de sécurité de la population.
- 5.- Dans la ville de Kigali, plusieurs milliers de personnes sont mortes ou portées disparues suite aux bombardements incessants du F.P.R. et aux assassinats effectués par les commandos de cette organisation. On évalue à plus de 5.000 les personnes tuées à Kigali par le F.P.R. et à plus de 100.000 les personnes qui sont terrées dans leurs maisons, dans les hôpitaux, dans les hôtels, dans les stades ou même dans la brousse, ôtages précaire à la merci des Orgues de Staline (KATYUSHA) ou des commandos impitoyables du F.P.R..

.../...



**AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B-1150 BRUXELLES

- 6.- Le Gouvernement Rwandais examine les possibilités d'évacuer ces otages du F.P.R. avec l'assistance de la MINUAR. Il est cependant horrifiant de constater que le F.P.R. menace sérieusement la vie de ces personnes. C'est ainsi que les INKOTANYI se sont pris au Centre Hospitalier de Kigali, aux habitants des quartiers RUGENGE, MUHIMA, KIMISAGARA, GASYATA dont beaucoup ont péri tués par les roquettes des orges de Staline.
- 7.- Dans la Préfecture de BYUMBA, des éléments du F.P.R. ont contourné les lignes des forces Armées Rwandaises et ont procédé à des massacres de populations civiles, celles-là même qui ont opposé une résistance farouche aux INKOTANYI lors de leur première invasion en octobre 1990. Plus de 20.000 personnes ont été notamment massacrées par les assassins du F.P.R. dans le MUTARA.
- 8.- Dans la Préfecture de KIBUNGO, des éléments du F.P.R. se sont éparpillés dans plusieurs communes, tuant tous ceux qui ne sont pas de son obéissance et ceux qui résistent à sa dictature. Ces massacres ont provoqué un exode massif de populations vers les pays voisins et spécialement la TANZANIE. Plus de 250.000 réfugiés ont déjà rejoint la TANZANIE.
- 9.- Dans la Préfecture de RUHENGARI, on ne signale pas pour le moment de massacres de populations ni de violences interethniques du fait que les assauts des Inkotanyi ont été repoussés. L'Armée Rwandaise a même libéré plusieurs communes qui étaient sous le joug du F.P.R..
- 10.- Dans la Préfecture de KIGALI, dans les communes TARE, SHYORONGI, MUGAMBAZI, RUTONGO, RUBUNGO, GIKORO, des éléments infiltrés du F.P.R. font aussi des ravages contre les populations civiles.
- 11.- L'Armée Rwandaise fait tout son possible pour protéger ces populations menacées dans la capitale comme ailleurs dans les autres Préfectures touchées. Les populations civiles se sont également organisées pour assurer leurs propre sécurité face aux infiltrés fortement armés du FPR.



**AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B-1150 BRUXELLES

12.- Il ressort de ce survol de la situation que l'arrêt complet et définitif des violences au RWANDA est lié à l'ARRET DES HOSTILITES. Dès sa mise en place, le Gouvernement Rwandais a lancé un appel au F.P.R. pour qu'un cessez-le-feu soit conclu rapidement entre les deux parties. Le F.P.R. a refusé cette offre sincère. De même, le .F.P.R. a refusé de répondre positivement aux initiatives du Médiateur, le Président MOBUTU du Zaïre et du Facilitateur le Président MWINYI de Tanzanie.

En effet, le F.P.R. ne s'est pas présenté au rendez-vous de Gbadolite (Zaïre) alors qu'il avait lui-même sollicité l'intervention du Président MOBUTU que le Gouvernement Rwandais avait également contacté.

Quant au rendez-vous d'Arusha le 23 avril 1994, le F.P.R. a fait une déclaration selon laquelle il ne veut pas négocier avec le Gouvernement Rwandais. La Délégation Rwandaise arrivée en retard à cause des difficultés de communication a prié le Président MWINYI de ne ménager aucun effort pour réunir les deux parties.

13.- Le Gouvernement Rwandais reste donc persuadé que seul le dialogue franc et sans condition peut contribuer à résoudre des problèmes socio-politiques qui sont à la base du conflit rwandais. Il reste disposé à signer un accord de cessez-le-feu avec le F.P.R. accord susceptible de faire cesser les violences et assurer la sécurité et la tranquillité de toute la population rwandaise.

14.- Le Gouvernement Rwandais reste par ailleurs convaincu que les Accords d'Arusha constituent une base pour l'établissement de la paix au Rwanda pour autant que leur application n'est pas soumise aux caprices d'une partie qui veut dicter ses vues. Le dialogue entre les deux parties permettra de faire les aménagements rendus nécessaires par les derniers événements notamment l'assassinat ignoble du Chef de l'Etat, S.E. le Général-Major Juvénal HABYARIMANA.

.../...



**AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B-1150 BRUXELLES

15.- Cependant le dialogue ne sera possible et fructueux que si ceux qui soutiennent le F.P.R. cessent de s'ingérer dans les affaires internes du RWANDA.
Il est clair que le F.P.R. refuse de négocier parce qu'il est persuadé que grâce à l'appui inconditionnel lui fourni des hommes -évalués à plus de 30.000-, armes sophistiquées (hélicoptères MI 7 notamment et avions de reconnaissance, orgues de staline...) et munitions, il prendra le pouvoir par la force.

16.- En résumé, pour que la paix et la tranquillité reviennent au Rwanda, il faut que :

- a) Le F.P.R. renonce à sa logique de guerre et accepte le dialogue avec le Gouvernement Rwandais.
- b) Ceux qui soutiennent le F.P.R. cessent de s'ingérer dans les affaires internes du RWANDA.
- c) La Communauté Internationale comprenne que tout le mal du Rwanda vient tout d'abord de la guerre et que les autres problèmes doivent être réglés pacifiquement sans ingérence étrangère avec plutôt l'appui positif de pays amis et d'organismes internationaux.
- d) La Communauté Internationale fasse des pressions sensibles sur le F.P.R. et ceux qui le soutiennent pour les ramener à des sentiments pacifiques.
- e) La Communauté Internationale assiste le Gouvernement Rwandais pour venir en aide aux personnes déplacées par la guerre et les violences ainsi qu'aux populations victimes de la famine.

17.- Le Gouvernement Rwandais soutient pleinement la suggestion du Secrétaire Général des Nations Unies de renforcer les effectifs de la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda (MINUAR). Cependant, le Gouvernement Rwandais estime que dans cette optique, le mandat de la MINUAR doit être défini de telle manière que les Casques bleus puissent assurer la paix mais sans empiéter sur la souveraineté de l'Etat Rwandais et sur le fonctionnement de ses institutions

Bruxelles, le 30 avril 1994.

François NGARUKIYINTWALI
Ambassadeur.-